

RÉSUMÉ

1. Au cours de la période à l'examen, l'Inde a poursuivi ses efforts en vue de libéraliser et de faciliter les échanges, notamment en instaurant l'auto-évaluation dans les procédures douanières et en éliminant les prescriptions en matière de commerce d'État pour certains produits agricoles. Le pays a par ailleurs procédé à de nouvelles réformes structurelles, notamment en éliminant le contrôle des prix du diesel et en allégeant les restrictions aux investissements étrangers directs (IED) dans certains secteurs. Cela étant, la structure tarifaire demeure complexe et la moyenne simple des taux de droits NPF a augmenté durant la période considérée.

2. La politique commerciale de l'Inde est dictée dans une large mesure par des considérations d'offre intérieure et vise également des objectifs à court terme, par exemple la maîtrise des fluctuations des prix des matières premières. Pour ce faire, il faut constamment ajuster les politiques, par exemple au moyen de notifications de la Direction générale du commerce extérieur et des douanes, ce qui rend le régime commercial moins prévisible et entraîne des coûts supplémentaires.

3. Bien qu'elle se soit accélérée ces dernières années, la croissance de l'économie indienne reste en deçà des 10% atteints en 2010/11. Selon les comptes nationaux nouvellement révisés, publiés en janvier 2015, la croissance du PIB réel était de 6,9% en 2013/14 et devrait être d'environ 7,4% en 2014/15; ces chiffres révisés montrent une tendance et des perspectives plus positives que celles issues des comptes précédents. En 2013/14, le PIB par habitant de l'Inde était d'environ 1 500 dollars EU. L'inflation était de 5,9% pendant la période juillet-septembre 2014; les prix des produits alimentaires, malgré un léger fléchissement survenu récemment, ont continué d'exercer une pression sur l'ensemble des prix à la consommation. Au cours des dernières années, l'inflation s'est quelque peu atténuée, en partie du fait de la baisse des prix du pétrole. Dernièrement, la Banque centrale de l'Inde a mis l'accent sur la maîtrise de l'inflation. En février 2015, l'Inde a instauré un nouveau cadre de "ciblage de l'inflation" à moyen terme. Au cours de la période considérée, le taux des prises en pension a été relevé plusieurs fois jusqu'en janvier 2015, lorsqu'il a été abaissé de 0,25 point de pourcentage. L'Inde ne publie pas de chiffres officiels concernant le chômage; les pouvoirs publics indiquent que le secteur de l'agriculture est celui qui compte le plus d'emplois dans le pays.

4. L'Inde a poursuivi son processus d'assainissement des finances publiques. Cependant, tout au long de la période considérée, elle a continué d'afficher des déficits importants dans le secteur public. En vertu de la législation indienne, le gouvernement doit réduire son déficit budgétaire à 3% pour 2017/18. Il entend en outre simplifier davantage la fiscalité, notamment en introduisant une taxe sur les marchandises et les services.

5. Le déficit du compte des opérations courantes a diminué récemment, pour s'établir à environ 1,7% du PIB en 2013/14, principalement grâce à une réduction du déficit du commerce des marchandises. Au cours de la période à l'examen, le commerce (exportations et importations) de marchandises et de services non facteurs en pourcentage du PIB était d'environ 53%. Le déficit du commerce des marchandises a augmenté jusqu'en 2012/13, mais a diminué en 2013/14. L'excédent du commerce des services a continué d'augmenter, atteignant 3,9% du PIB en 2013/14. Le déficit du compte des opérations courantes a été financé par d'importantes entrées de capitaux, tant sous la forme d'investissements étrangers directs (IED) que d'investissements de portefeuille.

6. Ainsi que l'a reconnu le gouvernement, certains blocages structurels continuent de faire obstacle à une hausse de la croissance, notamment des retards dans l'approbation des projets, des subventions mal ciblées, une base manufacturière et une productivité de l'agriculture faibles, la difficulté de l'acquisition des terres, la faiblesse du réseau de transport et de l'alimentation en énergie, une réglementation stricte du travail ainsi que des déséquilibres sur le plan des qualifications. Afin de remédier à ces blocages, des mesures sont prises pour investir dans les infrastructures et l'éducation, simplifier les conditions de l'activité des entreprises en éliminant la surréglementation et rendre les régimes de commerce et d'investissement plus prévisibles.

7. L'Inde est un Membre originel de l'OMC et accorde le traitement NPF à tous les Membres et autres partenaires commerciaux. Elle a accepté les quatrième et cinquième Protocoles annexés à l'AGCS. Elle est un ardent défenseur du système commercial multilatéral et, traditionnellement, a

été partie à peu d'accords commerciaux régionaux. Toutefois, malgré les réserves de l'Inde, le régionalisme s'inscrit de plus en plus dans l'objectif global de sa politique commerciale qui consiste à améliorer l'accès aux marchés pour ses exportations. Les 15 accords actuellement en vigueur et la participation du pays à la négociation d'autres accords en sont la preuve.

8. Les objectifs de la politique commerciale de l'Inde sont énoncés dans sa politique de commerce extérieur, qui est établie tous les cinq ans, mais est révisée périodiquement, de manière à prendre en compte des facteurs internes et externes. La nouvelle politique de commerce extérieur pour la période 2015-2020, publiée le 1^{er} avril 2015, a pour but de faire de l'Inde un acteur important du commerce international et de faire passer sa part dans les exportations mondiales à 3,5% en 2020. Cela devrait être permis par l'instauration d'un cadre politique stable et durable pour le commerce des marchandises et des services étrangers; l'articulation des règles, procédures et incitations commerciales avec d'autres initiatives récentes comme "Make in India", "Digital India" et "Skills India"; la promotion de la diversification des exportations indiennes par l'appui des secteurs clés, le but étant de renforcer leur compétitivité; et la création d'un modèle de coopération de l'Inde avec les principales régions du monde.

9. Les mesures visant à attirer l'IED ont consisté à accroître progressivement le nombre de secteurs dans lesquels les IED sont autorisés et à réduire peu à peu les restrictions sectorielles. Depuis son dernier examen, l'Inde a continué de libéraliser ses politiques d'investissement, notamment en relevant les limites à la participation étrangère dans certains secteurs, tels que les assurances et les transports ferroviaires.

10. L'Inde a continué de simplifier ses procédures douanières et de mettre en œuvre des mesures de facilitation des échanges. En vue de faciliter les échanges, l'Inde a intégré l'auto-évaluation dans ses procédures douanières en 2011 et environ 97,6% de ses importations ont été traitées au moyen du système de gestion des risques. En dépit de la mise en œuvre de ces mesures, le régime d'importation du pays demeure complexe, en particulier son régime de licences et de permis et sa structure tarifaire, qui prévoit de nombreuses exemptions et des taux variant en fonction des produits, des utilisateurs et des programmes spécifiques de promotion des exportations.

11. En règle générale, la valeur des importations est fondée sur la valeur transactionnelle. Une taxe de débarquement (pour le chargement, le déchargement et la manutention) de 1% est ajoutée à la valeur c.a.f. pour le calcul de la valeur transactionnelle. L'Inde utilise des "valeurs tarifaires" (prix de référence) pour calculer les droits de douane perçus sur les importations de certaines huiles de palme, d'huile de soja brute, de graines de pavot, de déchets de laiton, d'or, d'argent et de noix d'arec. Ces prix de référence doivent en principe être révisés toutes les deux semaines et indexés sur les prix des marchés internationaux.

12. Le tarif douanier indien est annoncé dans le budget annuel; des modifications peuvent toutefois être apportées à certains taux de droits en cours d'exercice budgétaire. Outre le taux de droit standard, les importateurs doivent s'acquitter d'un droit additionnel et d'un droit additionnel spécial, en lieu et place des taxes locales. Pour déterminer le taux de droit "effectivement" appliqué (comprenant les droits de base et autres droits de douane) à un produit, il faut consulter des listes de droits de douane et de droits d'accise à part, ce qui complexifie encore le tarif douanier. Le tarif douanier de l'Inde comprend principalement des droits *ad valorem* (environ 94% des lignes tarifaires), prélevés sur la valeur c.a.f. des importations, et quelques droits alternatifs ou spécifiques (6,1% des lignes tarifaires).

13. La moyenne simple des taux de droits NPF est passée de 12% en 2010/11 à 13% en 2014/15, en raison d'une hausse des droits visant les produits agricoles, en particulier les céréales et leurs préparations, les graines oléagineuses et matières grasses ainsi que les sucres et sucreries. La moyenne des droits appliqués aux produits non agricoles selon la définition de l'OMC (9,5%) est considérablement inférieure à la moyenne des droits appliqués aux produits agricoles, selon la définition de l'OMC, qui est de 36,4%. En 2014/15, les droits de douane étaient compris entre zéro et 150%. La majorité des lignes tarifaires (71,7%) étaient soumises à un taux de droit compris entre 5% et 10%, tandis que 10,7% des lignes tarifaires étaient frappées par un taux de droit supérieur à zéro mais inférieur à 5%. Le pourcentage de lignes en franchise de droits a légèrement diminué, tombant de 3,2% à 2,7% du total.

14. Des taux non *ad valorem* sont appliqués à 700 lignes tarifaires. Pour trois d'entre elles, il s'agit de taux spécifiques, tandis que 697 lignes sont assujetties à des taux de droits alternatifs visant les textiles et vêtements ainsi que les produits à base de caoutchouc naturel, qui n'étaient pas assujettis à des taux de cette nature auparavant. Les équivalents *ad valorem* des taux de droits non *ad valorem* n'étaient pas disponibles.

15. Les niveaux des droits que l'Inde a consolidés dans le cadre de l'OMC sont nettement supérieurs à ceux des droits appliqués, en particulier pour de nombreux produits agricoles. Ces écarts permettent au gouvernement de modifier les taux de droits en fonction des conditions sur les marchés nationaux et internationaux, mais dans le même temps ils rendent les droits de douane moins prévisibles.

16. L'Inde a recours à des contingents tarifaires pour certains produits agricoles et certaines huiles brutes. Ces contingents sont attribués par la Direction générale du commerce extérieur et les importateurs admis à en bénéficier sont des entreprises commerciales d'État.

17. Les importations peuvent aussi être soumises à des obstacles non tarifaires, y compris des prohibitions, des licences et des restrictions, et à des prescriptions relatives au conditionnement, à la qualité et à la santé. Des restrictions à l'importation peuvent être imposées, entre autres, pour des raisons de santé, de sûreté, de morale ou de sécurité, et pour des raisons d'autosuffisance ou de problèmes liés à la balance des paiements. En 2012, l'Inde a cessé de surveiller les importations de certaines marchandises considérées comme sensibles. En 2014, les droits exclusifs accordés pour l'importation de onze produits agricoles ont été retirés; toutefois, l'Inde maintient des contingents d'importation pour le marbre et les pierres similaires et pour le bois de santal. Le commerce d'État est utilisé pour certains produits agricoles, l'urée et certaines huiles de pétrole comme instrument de politique pour assurer, entre autres choses, des revenus "corrects" pour les agriculteurs, la sécurité alimentaire, la fourniture d'engrais aux agriculteurs et le fonctionnement du système national de soutien des prix.

18. L'Inde est l'un des utilisateurs les plus actifs des mesures antidumping parmi les Membres de l'OMC. Elle a ouvert plus de 80 enquêtes antidumping à l'encontre de 23 partenaires commerciaux au cours de la période considérée. Durant la même période, des modifications notables ont été apportées à législation antidumping indienne, dont de nouvelles règles définissant les situations considérées comme constituant un contournement des droits antidumping et prévoyant des enquêtes anticontournement pour y remédier. L'Inde a ouvert une enquête en matière de droits compensateurs au cours de la période à l'examen; aucune mesure compensatoire définitive n'est en place. Depuis son dernier examen, l'Inde a par ailleurs ouvert 18 enquêtes en matière de sauvegardes.

19. L'Inde n'a apporté aucune modification notable à ses réglementations SPS et OTC depuis son dernier examen. Certaines préoccupations commerciales ont été soulevées au sujet des mesures qu'elle a notifiées.

20. Comme dans le cas des importations, les prohibitions et les restrictions à l'exportation sont en place principalement pour assurer la disponibilité sur le marché intérieur de certains produits, entre autres choses, et peuvent ainsi être supprimées ou appliquées en fonction des besoins. Afin d'atténuer l'effet défavorable aux exportations inhérent au régime d'importation et d'imposition indirecte de l'Inde, plusieurs systèmes de restitution et d'exemption de droits ont été adoptés pour faciliter les exportations. Des trêves fiscales sont également prévues pour les investisseurs, par le biais des zones économiques spéciales et des entreprises à vocation exportatrice.

21. L'Inde apporte un soutien direct ou indirect à différents secteurs. La plupart des subventions accordées par le gouvernement central sont destinées à l'agriculture. Parmi les autres subventions clés se trouvent celles accordées pour les engrais et le pétrole. Des mesures de contrôle des prix s'appliquent à certains produits de base, dont le gaz de pétrole liquéfié, le gaz naturel, le kérosène et des produits agricoles, et sont principalement utilisées comme un moyen d'allouer des aides aux agriculteurs et aux personnes vivant au-dessous du seuil de pauvreté. En 2012, de nouveaux contrôles des prix des médicaments ont été instaurés en vue d'assurer la disponibilité des "médicaments essentiels".

22. Depuis son dernier examen, l'Inde a apporté plusieurs modifications à sa législation relative à la politique de la concurrence, au sujet des fusions et du recouvrement des sanctions monétaires, entre autres choses. L'Inde a le statut d'observateur dans le cadre de l'Accord de l'OMC sur les marchés publics. Si son système de passation des marchés publics continue d'être décentralisé et comprend une multitude d'entités à différents niveaux de gouvernement (y compris de nombreuses entreprises du secteur public central), le pays a commencé à utiliser un portail électronique pour les marchés publics au niveau central. Les marchés publics sont considérés comme un instrument important de la politique du gouvernement et sont utilisés pour atteindre certains objectifs socio-économiques. Par conséquent, le gouvernement central a, dans le cadre du régime de passation des marchés publics, établi des réserves et des préférences de prix. Toutefois, la concurrence des fournisseurs étrangers est habituellement autorisée.

23. Depuis le précédent examen, l'Inde a déployé plusieurs initiatives visant à moderniser son administration des droits de propriété intellectuelle et s'efforce toujours de faire respecter ces droits. En 2012, la Loi sur le droit d'auteur a été modifiée, notamment pour mettre en œuvre le Traité de l'OMPI de 1996 sur le droit d'auteur, et des lignes directrices concernant les brevets pour les matières biologiques ont été publiées. En mars 2012, l'Inde a délivré sa première et seule licence obligatoire (pour certains médicaments contre le cancer).

24. L'amélioration de la productivité agricole fait partie des principaux objectifs stratégiques du gouvernement; l'agriculture contribue au PIB pour environ 18% depuis 2011, tandis qu'elle représente environ 56% de la population active (y compris les travailleurs non organisés). Le secteur est par ailleurs crucial pour la réalisation des objectifs de sécurité alimentaire et de stabilité des prix que le gouvernement s'est fixés. La protection tarifaire et le soutien accordés à l'agriculture demeurent plus importants que pour les autres secteurs. La protection tarifaire moyenne pour les produits agricoles (36,4%) reste ainsi nettement plus élevée que pour les produits non agricoles (9,5%). L'Inde a mis en place un nouveau système de soutien par le biais de la Loi de 2013 sur la sécurité alimentaire nationale, qui vise à fournir des céréales vivrières achetées par le gouvernement à des prix subventionnés aux deux tiers environ de la population. Cela devrait avoir une incidence importante sur la subvention globale accordée par le gouvernement.

25. Au cours de la période considérée, la part du secteur manufacturier dans le PIB a légèrement diminué, tombant à environ 13%. En 2011, face à la faible productivité du secteur, le gouvernement a établi une nouvelle politique manufacturière visant à porter à 25% la part du secteur dans le PIB. Il a également lancé la campagne "Make in India" en 2014 pour renforcer le secteur et y attirer des investissements.

26. Le secteur des services, qui représente plus de la moitié du PIB de l'Inde, est le principal vecteur de croissance économique. Des modifications ont été apportées à la réglementation (notamment pour ce qui est des services financiers, des télécommunications et des transports), par exemple pour mettre en place un système pour l'établissement de filiales de banques contrôlées à 100%, pour porter la limite de la participation étrangère au capital des compagnies d'assurance à 49%, pour modifier la principale législation sur les valeurs mobilières, pour adopter la Politique nationale des télécommunications de 2012 et pour autoriser l'IED dans les transports ferroviaires, sauf en ce qui concerne l'exploitation des chemins de fer.